

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 268

présenté par  
Mme Huillier

-----

**ARTICLE 2****ANNEXE À L'ARTICLE 2 RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la première phrase de l'alinéa 33, après le mot :

« Conseil »

insérer les mots :

« de la famille, de l'enfance et ».

II. – En conséquence, à la fin de la seconde phrase de l'alinéa 56 et à la première phrase de l'alinéa 61, procéder à la même insertion.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.